



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU CHER

PROMOTION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

DOSSIER DE PRESSE

Le mercredi 22 février 2012

à 10h : Société EPIS CENTRE,
domaine du Chaumoy au Subdray

à 11h : Société NEXTER,
show-room, site de la Chapelle St-Ursin

SOMMAIRE

- 1 / Le contrat de professionnalisation
Fiches de la DGEFP
- 2 / Plaquette de présentation d'EPIS CENTRE
- 3 / Remise des diplômes CQPMA (certificat de qualification paritaire de la métallurgie, spécialité pyrotechnique) – NEXTER Munitions

Contacts presse :

- **Sophie DEROUARD** - ☎ 02 48 67 34 31/ 06 70 64 78 86 - sophie.derouard@cher.gouv.fr
- **Chantal LEBLANC** - ☎ 02 48 67 34 36 - chantal.leblanc@cher.gouv.fr
- **Catherine BERGER** - ☎ 02 48 67 34 79 - catherine.berger@cher.gouv.fr

Télécopie : 02 48 67 34 37

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - 18020 BOURGES Cedex - <http://www.cher.gouv.fr>

Le contrat de professionnalisation

Objectif

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle.

Le contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel et des périodes de travail en entreprise dans une activité en rapport avec la qualification visée.

Public

- > Jeunes âgés de 16 à 25 ans
- > Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
- > Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- > Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé

- > Tout employeur du secteur marchand assujéti au financement de la formation professionnelle. L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Type de contrat

Le contrat peut être à durée déterminée pour une durée comprise entre 6 et 12 mois. Cette durée peut être portée directement à 24 mois pour les personnes sans qualification ou bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou sortant d'un contrat aidé.

En dehors des cas mentionnés ci-dessus, les critères de dérogation à la durée légale des contrats sont précisés dans un accord conventionnel (accord de branche).

A l'issue d'un contrat en CDD, aucune indemnité de fin de contrat n'est due.

Le contrat peut également être à durée indéterminée. Dans ce cas, les règles de durée maximale mentionnées ci-dessus portent sur l'action de professionnalisation, c'est-à-dire la première phase du contrat qui s'effectue en alternance.



Rémunération

Le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de son niveau de formation initial.

Niveau de formation ou de qualification avant le contrat de professionnalisation		
Age	Inférieur au bac professionnel	Egal ou supérieur au bac professionnel, titre ou diplôme à finalité professionnelle
Moins de 21 ans	Au moins 55 % du SMIC	Au moins 65 % du SMIC
21 ans et plus	Au moins 70 % du SMIC	Au moins 80 % du SMIC
26 ans et plus	Au moins le SMIC ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	Au moins le SMIC ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat.

Une convention collective, un accord de branche sur le contrat de professionnalisation ou le contrat lui-même peuvent bien sûr prévoir une rémunération plus favorable au salarié.

Durée du travail

Le temps de travail du salarié en contrat de professionnalisation est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. Le temps de formation est inclus dans le temps de travail.

Le contrat peut être conclu à temps partiel.

Comment est organisée l'alternance ?

L'action de professionnalisation (alternance entre enseignements et périodes de travail en entreprise) est située au début d'un contrat à durée indéterminée.

Dans le cas d'un contrat à durée déterminée, elle occupe toute la durée du contrat.

Les enseignements généraux, professionnels et technologiques sont dispensés par un organisme de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation interne doté de moyens distincts de ceux des services de production.

Ces enseignements ont une durée comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat.

Un accord de branche peut toutefois porter cette durée au-delà de 25 %, soit pour certains publics (bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH), soit pour certaines qualifications.

Le tutorat

L'employeur peut désigner un tuteur : celui-ci doit être volontaire, confirmé et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans en rapport avec la qualification visée.

L'employeur peut être lui-même tuteur.

Les aides à l'embauche pour l'employeur

Les employeurs de salariés en contrat de professionnalisation peuvent bénéficier, selon les cas, d'un certain nombre d'aides financières :

- > Allègements de cotisations patronales sur les bas et moyens salaires
- > Exonération totale des cotisations patronales lorsque le salarié est âgé de 45 ans et plus
- > Exonération spécifique pour certains groupements d'employeurs (GEIQ)
- > Aide forfaitaire en cas d'embauche de demandeurs d'emploi de 26 ans et plus (Pôle emploi)
- > Aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé
- ↳ **Depuis le 1^{er} mars 2011**, aide supplémentaire de 2000 euros à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus
- ↳ **Pour une embauche du 1^{er} mars au 31 décembre 2011**, une compensation des charges patronales pendant un an pour l'embauche supplémentaire d'un alternant de moins de 26 ans

La formation et les actions d'évaluation et d'accompagnement sont financées par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) sur la base de forfaits horaires définis par accord de branche. Des forfaits spécifiques peuvent être fixés pour les publics définis comme prioritaires. Peuvent être prises en charge les dépenses liées au tutorat (interne ou externe).

Des avantages pour les salariés

- > Acquérir une qualification reconnue en situation de travail en étant rémunéré et quel que soit le niveau de formation initial.
- > Bénéficier d'une offre de formation adaptée à son niveau et à ses besoins.
- > Être accompagné par un tuteur ce qui facilite l'insertion dans l'entreprise.

Des avantages pour les entreprises

- > Recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
- > Établir une convention de formation adaptée aux besoins de l'entreprise (évaluation pré-formation, personnalisation du parcours de formation et choix de l'organisme) et du salarié.
- > Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux tuteurs.

Procédure

Au plus tard dans les cinq jours suivant la conclusion du contrat, l'employeur envoie le contrat de professionnalisation à l'OPCA.

Après avis de conformité et confirmation de prise en charge des dépenses de formation, l'OPCA dépose le contrat auprès de l'Unité territoriale (ex-DDTEFP) de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) dans le mois suivant le dépôt du contrat.

Trouver son contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui nécessite une recherche d'emploi intensive, ciblée, méthodique, respectant plusieurs étapes : le recueil d'informations, l'orientation, la recherche d'un employeur, la recherche d'un centre de formation.

Trouver son contrat de professionnalisation (suite)

S'informer sur :

- La nature du contrat
 - L'offre d'emploi
- L'offre de formation
 - Les démarches

S'orienter

- Quelle qualification pour quel métier ?
 - en fonction de ses aspirations
 - en fonction de ses aptitudes
 - en fonction du marché du travail

Trouver un employeur

- Organiser sa campagne de recherche
 - Consulter les offres d'emploi
- Rédiger un CV, une lettre de motivation
 - Préparer les entretiens
 - Contacter les entreprises

Être accompagné dans sa démarche

Les agences Pôle emploi et les missions locales pour l'emploi des jeunes seront consultées en priorité. Outre la consultation des offres, y sont proposées des prestations d'aide à l'orientation et à la recherche d'emploi : évaluation, bilan de compétences, ateliers, suivi individualisé...

Peuvent également apporter une aide :

- CARIF (Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation)
- Chambres de commerce et d'industrie - chambres de métiers et de l'artisanat
- CIDJ (Centres d'information et de documentation pour la jeunesse)
- Salons (l'alternance, l'étudiant, la formation professionnelle...)
- Organismes de formation
- OPCA (organismes collecteurs, financeurs de la formation en contrat de professionnalisation)

Pour en savoir plus

- www.orientation-formation.fr • www.pole-emploi.fr
- www.emploi.gouv.fr • www.contrats-alternance.gouv.fr • www.travail-emploi-sante.gouv.fr

Pour aller plus loin

Code du travail : articles L. 6325-1 à L. 6325-24, L. 6314-1, D. 6325-1 à D. 6325-28.
Le code du travail est consultable gratuitement sur www.legifrance.gouv.fr

AXKEREAL

La terre, les hommes, le futur

Groupe coopératif

services/filières de l'amont à l'aval



groupe << qui sommes nous ?

Depuis le 1^{er} juillet 2009, Axérial est l'Union des coopératives Agralys et Epis-Centre, présente sur 9 départements du sud de Paris et de la grande Région Centre.

Le Groupe coopératif agro-industriel Axérial compte 13 000 agriculteurs adhérents et emploie 3 387 salariés en France et à l'international.

Axérial s'appuie sur deux piliers que sont les Métiers du grain en lien avec ses adhérents agriculteurs et les métiers de l'aval à savoir la première transformation et l'exportation.

MÉTIER DU GRAIN

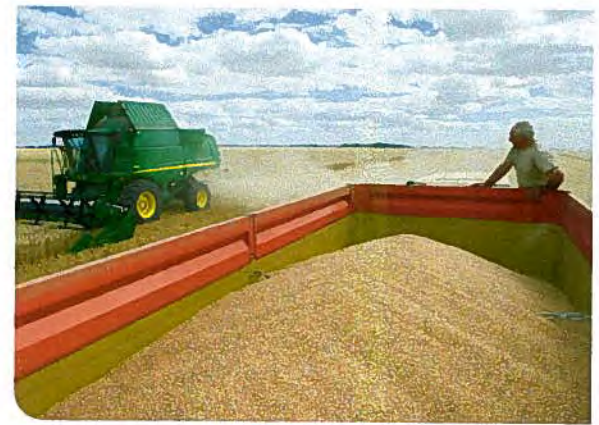
(conseil agronomique, semences, agrofournitures, collecte, commercialisation).

FILIÈRES AVAL

- TRANSFORMATION (malerie, meunerie, nutrition animale, trituration, chimie verte),
- NEGOCE INTERNATIONAL (achat/vente de grains, logistique).

Le Groupe développe par ailleurs des ACTIVITES SPECIALISEES, distribution libre-service et vigne assurant un développement des territoires et des activités d'analyses agricoles et sensorielles.

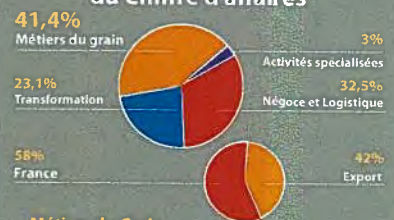
Leader céréalier, Axérial affiche clairement une stratégie de massification pour accroître sa compétitivité, tout en développant des filières fortes et structurées pour valoriser et pérenniser l'activité de ses adhérents coopérateurs.



Chiffres clés 2010/2011

Adhérents	Effectif	Chiffre d'affaires
13 000	3 387	3,4 milliards d'euros

Répartition du Chiffre d'affaires



Métiers du Grain

Collecte	4,4 MT	Production de semences	85 000 T
Agrofournitures	411 M€	Commercialisation	9 MT

Transformation

Meunerie	330 000 T de farine	Silos Anvers	1,9 MT en transit
Malerie	1,1 MT de malt	ATO Containers	260 000 mouvements

Pôle animal

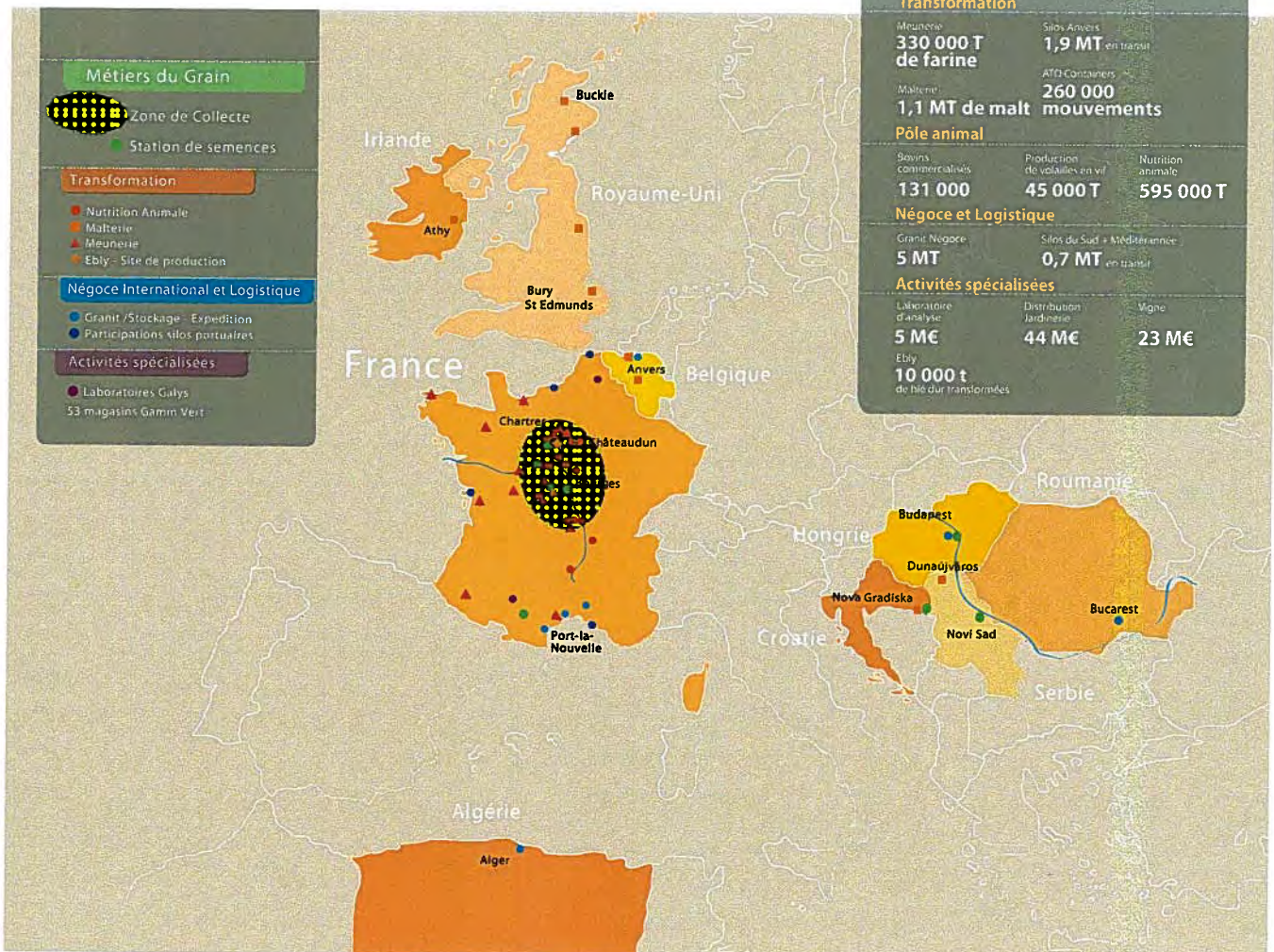
Bovins commercialisés	131 000	Production de volailles en vif	45 000 T	Nutrition animale	595 000 T
-----------------------	---------	--------------------------------	----------	-------------------	-----------

Négoce et Logistique

Grand Négoce	5 MT	Silos du Sud + Méditerranée	0,7 MT en transit
--------------	------	-----------------------------	-------------------

Activités spécialisées

Laboratoire d'analyse	5 M€	Distribution Jardinier	44 M€	Vigne	23 M€
Ebly	10 000 t de blé dur transformés				



COLLECTE

Les activités de collecte et approvisionnement sont assurés à 80 % par les 2 coopératives fondatrices du Groupe, Agralys et Epis-Centre, et à 20 % par les négoce de proximité implantés au coeur de la plus grande région céréalière française.

A partir des berceaux d'origine des coopératives, la Beauce et la Champagne Berrichonne, le territoire du Groupe couvre 9 départements de l'Île de France au Berry Nivernais.

3,2 Mt de capacité de **stockage**, répartie entre :

- 50 centres** de regroupement et d'expédition embranchés
- 2 silos** fluviaux
- 310 sites** de collecte de proximité, **50 silos** embranchés **Fer**

COMMERCIALISATION

La commercialisation est assurée par une équipe de commerciaux maîtrisant les techniques d'arbitrage les plus modernes pour gérer les risques sur les marchés.

Elle a par ailleurs l'avantage de pouvoir s'appuyer sur la société de Négoce international Granit pour l'exportation ainsi que sur les structures d'achat des filiales de transformation en terme de débouchés.

57% de la **collecte** du groupe est valorisée dans nos propres outils de transformation

APPROVISIONNEMENT

411 M€ de **chiffre d'affaires** appro



CONSEIL AGRONOMIQUE

Le regroupement des moyens des services expérimentation d'Agralys et d'Epis-Centre a permis de mettre en place un réseau d'essais commun avec une répartition géographique prenant en compte la diversité des zones pédoclimatiques de la Grande Région Centre.

Les engagements et agréments du Groupe

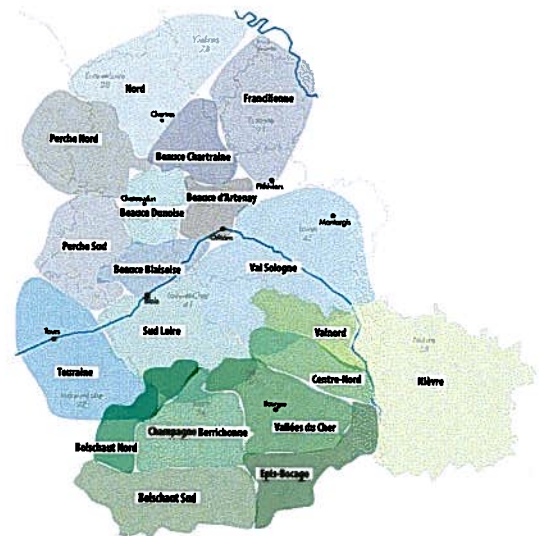
Expérimentation : partenariat avec Arvalis Institut du Végétal sur la Ferme expérimentale du Chaumoy à Bourges (18) et agrément BPE (Bonnes Pratiques Expérimentales).

Formation : centre de formation habilité Certiphyto.

Conseils : signataire de la Charte du Conseil Coopératif, habilitation Système de Conseil Agricole, participation au réseau régional du «Bulletin de santé du Végétal», développement d'outils innovants de pilotage des cultures (conduite de plus de 200 000 ha par télédétection Farmstar) et d'une large palette de services sur Internet pour améliorer l'efficacité, la rapidité et la fiabilité des échanges d'information.

4,3Mt de **grains** collectées

> COLLECTE TOTALE : 4 376 526 t



L'approvisionnement des agriculteurs en intrants exige aujourd'hui un professionnalisme sans faille que notre Groupe a naturellement pris en compte. Il s'appuie sur la performance et la qualité des produits proposés, sur l'accompagnement technique, commercial, réglementaire et après-vente d'équipes compétentes et proches des exploitations, mais aussi sur la capacité d'Axérial à garantir la disponibilité des produits qui est devenue un enjeu majeur pour le producteur. A ce titre, l'anticipation et les engagements précoces sont érigés en règle d'or.

85 000t de **production** de semences

Production et commercialisation de semences de céréales à paille et aussi de maïs, colzas et blés hybrides. Les productions sont réparties sur les 4 usines du Groupe : Blois, Issoudun, Lutz-en-Dunois, Moulin-sur-Yèvre et commercialisées sous la marque Géosem.

Fertiberry Semences à Issoudun (36) produit des semences fourragères.

Europe Centrale : PPK en Croatie et Mitemag en Hongrie pour les semences de céréales.

ACTIVITÉS BIO

En amont, Axérial Bio, Sica de collecte, gère la relation avec les agriculteurs de l'ensemble de la zone d'activité. En aval, Centre Bio, SAS de mise en marché, assure le contact avec les meuniers et fabricants d'aliments bio.

MALTERIE

Boortmalt, filiale malt du groupe Axéreal, dispose de 10 malteries en Europe d'une capacité totale de production de 1,1 million de tonnes de malt : Anvers et Gembloux en Belgique, Issoudun en France, Knapton et Bury St Edmunds en Angleterre, Athy en Irlande, Glensk et Buckie en Ecosse, Dunaújvaros en Hongrie et Nova Gradiska en Croatie.

Boortmalt commercialise son malt de qualité sur tous les continents auprès des brasseurs et des distilleurs (whiskies).

Sa situation portuaire exceptionnelle à Anvers, confère à Boortmalt une ouverture sur le monde lui permettant de répondre à la demande des clients les plus éloignés.

BOORTMALT

5^{ème} malteur mondial



MEUNERIE

AXIANE
4^{ème} meunier français

Avec une production de 330 000 tonnes de farine, 8 moulins et 4 plates-formes de distribution, Axiane, filiale meunerie du groupe Axéreal, se positionne comme le 4^{ème} meunier français avec 10 % de part de marché. 1 pain sur 10 en France est issu des farines Axiane.

Principales activités :

Artisanat, industries, GMS, farine en sachets, farine bio, farine de sarrasin.



NUTRITION ANIMALE



13 sites de production dans les régions Ile-de-France, Centre et Auvergne.

Le Pôle Nutrition Animale du Groupe Axéreal se place parmi les dix premiers fabricants français avec une production de 595 000 tonnes.

Un spécialiste pour toutes les productions : activités volailles chair et ponte, ruminants, porcs, gibiers, chevaux et lapins.

Principale marque de commercialisation : **Tellus**
NUTRITION ANIMALE

PRODUCTIONS ANIMALES

13 sites de production
Leader régional

Volailles chair - Force Centre et Thivat comptent près de 480 producteurs sur plus de 390 000 m² de bâtiments pour une production de 45 000 t, dont 58 % est réalisée sous signe de qualité.

Volailles ponte - 70 millions d'œufs

Bovins - Production : 131 000 bovins avec l'Union Feder et Bovi Perche

Ovins - 18 000 ovins



CHIMIE VERTE

Trituration

Axéreal détient une participation financière dans la filière oléagineuse (Soprol) qui conforte ses débouchés en colza et tournesol.

Filière alimentaire : Lesieur et Puget / Filière énergétique : Diester Industrie

Ethanol - Amidonnerie - Distillerie

Axéreal figure au capital de Tereos Agro-Industrie et complète ainsi ses accès à la transformation en étant acteur sur le marché de l'éthanol, de l'alcool, des sucres et de l'amidon.

19% des tonnages du groupe sont destinés à la **chimie verte**



NÉGOCE INTERNATIONAL

Livraisons commerciales : 5 Mt

Granit Négoce dont le siège social se situe à Nîmes, commercialise de 4 à 5 millions de tonnes de grains dont plus de 80 % en provenance d'Europe de l'Ouest et du Nord (les origines sont majoritairement françaises, à 70 %), 10 % d'Europe Centrale et de l'Est et 10 % d'Europe du Sud.

98 % des livraisons commerciales sont effectuées hors de France et se répartissent à près de 75 % sur l'Europe du Sud et le pourtour du bassin méditerranéen. Les principales destinations sont l'Algérie, l'Italie, le Maroc, la Grèce, l'Espagne, Chypre et la Tunisie. L'Europe du Nord, de l'Ouest et les autres destinations représentent plus de 25 % de la commercialisation. Granit Négoce dispose de bureaux commerciaux en Algérie, Croatie, Serbie et Roumanie et d'une filiale à Budapest : Granit Agriculture.



1^{er}

opérateur sur la Méditerranée

ACTIVITÉS PORTUAIRES

Silos portuaires d'expédition

Axéreal dispose sur la Méditerranée des «Silos du Sud» à Port-la-Nouvelle (11) et des «Silos de la Méditerranée» et de «Centre Grains» à Sète (34) qui ont une capacité de stockage de 150 000 tonnes pour un trafic pouvant atteindre 1 million de tonnes.

Sur la Mer du Nord, le Groupe dispose de deux silos portuaires à Anvers (Belgique) d'une capacité de stockage de 300 000 tonnes. Transit : 1,5 à 2 millions de tonnes.

Participations minoritaires dans les silos portuaires de Rouen (Manche), La Pallice (Atlantique), Dunkerque (Mer du Nord et Fos (Méditerranée)).



SERVICES LOGISTIQUES



Sud Services, Granit Services - Consignation de navires, transit, manutention portuaire, douane, contrôle. Affrètement fluvial et maritime (près de 500 navires par an).

SMTF - Opérateur dans la manutention portuaire vrac solide (engrais).

Activités Containers - La société ATO (Associated Terminal Operators) en joint venture avec IFB (société belge) a une capacité de stockage de 80 000 containers à Anvers.

Ce terminal trimodal (fluvial, fer, route) réalise 261 000 mouvements de containers chaque année.

Logistique rail - Gestion d'un parc de 300 wagons en propriété. Flux de plus d'un million de tonnes.

DISTRIBUTION

L'activité Distribution libre-service du Groupe compte 53 magasins sous enseigne Gamm vert et Comptoir du Village implantés dans 8 départements du sud de Paris et de la grande région Centre. La plupart des magasins participent au maintien d'un commerce de proximité en milieu rural.

4^{ème}
réseau Gamm vert
en France

VIGNE

L'activité vigne s'appuie sur deux sociétés qui accompagnent le viticulteur de la plantation de la vigne à la mise en bouteille : Espace Vigne à Sancerre (18) et Vitivini Val de Loire à Noyers-sur-Cher (41).

LABORATOIRES

GALYS **81 000**
échantillons traités
chaque année

doté des compétences en termes d'analyses foliaires et d'expérimentation. En analyse sensorielle, Galys dispose de deux laboratoires, à Lille et Toulouse. Grâce à son savoir-faire, Galys est un opérateur reconnu dans le domaine sensoriel.

Galys Laboratoire opère dans deux secteurs d'activité, l'agriculture et le sensoriel. En analyses agricoles, avec des implantations à Toulouse (31) et Blois (41), Galys assure une bonne couverture du territoire national et est

ALIMENTAIRE

Ebly : Axéreal assure l'approvisionnement de 10 000 tonnes de blé dur de qualité pour la production de blé précuit en partenariat avec Mars Inc.

Légumes - Axéreal occupe une position significative sur différents marchés légumes : les Lentilles Vertes du Berry (Label Rouge) commercialisées par la société Cibèle, les Asperges Vertes «Chambord», les pommes de terre «Franciade Bio» et le maïs doux sous la marque d'Aucy.

ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

Travaux agricoles - Axéreal propose à ses adhérents des services de travaux agricoles sur les pommes de terre et les betteraves.

Recyclage - Les Ets Lallemand dans l'Yonne (89) sont spécialisés dans le recyclage et la granulation des issues de céréales et oléagineux.



Groupe Axéreal

Châteaudun

Route de courtalain B.P. 9 - 28201 CHÂTEAUDUN CEDEX
Tél. : 02 37 97 59 00 - Fax : 02 37 45 85 61

Bourges

65-67 av. de Lattre de Tassigny - 18924 BOURGES CEDEX 9
Tél. : 02 48 21 82 00 - Fax : 02 48 21 82 84

Siège social

5 Rue Léonard de Vinci - 45100 ORLÉANS LA SOURCE

AXKEREAL
La terre, les hommes, le futur



www.axereal.com

Remise des diplômes CQPMA

1) Présentation succincte de Nexter Munitions

Nexter Munitions, filiale de Nexter Systems, fournit aux forces françaises et étrangères une gamme complète de munitions de Char, d'Artillerie et de Moyen Calibre.

Nexter Munitions développe et produit également des têtes militaires, des dispositifs de sécurité d'armement et des composants pyrotechniques pour des applications missile, torpilles...

Son chiffre d'affaire de 130-150 M€ positionne Nexter Munitions comme industriel majeur dans le domaine munitionnaire et lui permet de dégager une des plus fortes marges opérationnelles, tout en consacrant un volume financier important d'autofinancement au renouvellement de sa gamme produits.

2) Présentation de la promotion 2011

Dans le cadre de sa politique formation Nexter Munitions réalise depuis 5 ans des formations qualifiantes dans les métiers de la pyrotechnie. Concernant le niveau CQPMA pyro, il s'agit de la 2^{ème} promotion. Elle était composée de sept candidats. Cinq d'entre eux sont de jeunes salariés recrutés..

Les deux autres étaient des apprentis de type contrat de professionnalisation adultes.

Tous ont été recrutés en fonction des critères suivants :

- motivation
- sérieux
- savoir être
- capacité à reprendre des cours

Six ont brillamment réussi leur examen. Le jury lors des examens a félicité les candidats pour leur niveau de compétences pyro.

3) Témoignages

Seront effectués par les deux jeunes en contrats de professionnalisation. Ils parleront de leur motivation, de leur expérience durant cette année de formation, ainsi que des acquis mis en œuvre au quotidien.

4) Politique formation Nexter Munitions

L'entreprise va connaître d'ici deux ans, des vagues de départs à la retraite.

Dans le cadre du renouvellement des compétences aussi bien industriel que d'études, nous développons une politique volontariste en matière d'apprentissage.

En 2011, l'effectif d'alternants, apprentis et contrats de professionnalisation atteint 3%. L'objectif pour 2012 est de 4% et 5% en 2013. Il s'agit d'un véritable projet d'entreprise pour Nexter Munitions.

L'entreprise s'appuie sur ses propres compétences en développant un réseau de tuteurs d'actions de formation multi-métiers allant de la production jusqu'aux fonctions support, tel que qualité, ressources humaines ou finance.

Cette action transverse touche tous les métiers de l'entreprise. Elle concerne également tous les niveaux de formation qualifiante ou diplômante, du niveau BAC à celui d'ingénieur voire docteur.

Ces parcours d'alternants d'une durée de 1 à 5 ans peuvent prendre la forme de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, également de convention industrielle telle que le CIFRE.

L'entreprise par cette action de transmission de compétences à laquelle s'associent des établissements scolaires du cher (IUT Bourges, lycée Henri Brisson de Vierzon et ENSIB) et des écoles nationales (IUT de Tarbes, Faculté d'Orsay, ENSC de Mulhouse) s'attache à diversifier les profils de recrutement et à favoriser la mixité, dans le cadre des accords d'entreprise (égalité hommes/femmes, travailleurs handicapés par exemple).